INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 17 juillet 2025 à 19h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Ghislain Perreault
- Christine Bleau
- Mario Dufour
- Marthe Tardif
- Serge Brault
- David Dumont

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE DU 17 JUILLET 2025

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion: Règlement #472 décrétant un emprunt et une dépense concernant l'agrandissement et la mise aux normes du garage municipal de la municipalité de Napierville
3. Comptes à payer: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
4. Dépôt du certificat de la greffière-trésorière pour le règlement distinct #Z2019-14-2: Tenue de registre
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

2025-07-226
Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2025-07-226 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2025-07-227
Avis de motion: Règlement #472 décrétant un emprunt et une dépense concernant l'agrandissement et la mise aux normes du garage municipale de la Municipalité de Napierville

Résolution #2025-07-227 : Avis de motion: Règlement #472 décrétant un emprunt et une dépense concernant l'agrandissement et la mise aux normes du garage municipale de la municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et en dispensent la lecture;

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #472 décrétant un emprunt et une dépense concernant l'agrandissement et la mise aux normes du garage municipale de la Municipalité de Napierville;

De plus, Monsieur le conseiller David Dumont présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante;

Une copie du projet de règlement sera accessible pour consultation dans un délai maximal de deux jours ouvrables sur le site internet de la municipalité sous l'onglet règlement.

2025-07-228 Comptes à payer: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (3 417.43$)

Résolution #2025-07-228 : Comptes à payer: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer les factures de *Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu* au montant total de 6 834.86$ représentant des interventions multicaserne en date du 15 et 30 avril 2025 suivant les factures numéros FD000400 et FD000401.

Il est également résolu que la moitié de ces factures soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Dépôt du certificat de la greffière-trésorière pour le règlement distinct numéro Z2019-14-2: Tenue de registre

Dépôt du certificat de la greffière-trésorière pour le règlement distinct #Z2019-14-2: Tenue de registre

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement distinct #Z2019-14-2 modifiant le règlement de zonage #Z2019 et ses amendements en vue d'encadrer la mixité des usages en limitant la conversion des locaux commerciaux situé au rez-de-chaussée en logement résidentiel dans la Zone V1-1;

CONSIDÉRANT la tenue d'un registre en date du 14 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT le certificat dressé par la greffière-trésorière suivant la fin de la période d'accessibilité dudit registre mentionnant que le règlement distinct #Z2019-14-2 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'ainsi la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire à l'approbation dudit règlement ;

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la greffière-trésorière.

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour au conseil municipal à ce moment de la séance.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & gref.-trés.

2025-07-229 Levée de l'assemblée

Résolution #2025-07-229 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 19h07.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE